

1106416801

DATE DEPOT	2011-07-06
NUMERO DE DEPOT	2011R064552
N° GESTION	1983B08829
N° SIREN	328163191
DENOMINATION	TARGETTI POULSEN FRANCE
ADRESSE	8 rue Alfred de Vigny 75008 Paris
DATE D'ACTE	2011/04/14
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE	CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
	NOMINATION DE PRESIDENT
	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

83B 8829.

TARGETTI POULSEN FRANCE

Societe par Anonyme au capital 607 000 Euros

Siege social 182 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

328 163 191 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

06 JUL 2011

RO 69552

N° DE DÉPÔT

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 14 AVRIL 2011

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

ENREGISTRE A PARIS 88
SIE EUROPE ROME LE 17 JUL 2011
Dord 20,112205 Case: 14
Total liquid - 175 € 13 € Penalties
Pour le Chef de Service comptable,

L'an deux mille onze,

Le quatorze avril

A l'issue de l'Assemblée Generale Ordinaire Annuelle,

La Contrôleuse des Impôts,
Sylvie PEREIRA

Les Actionnaires de la Societe Anonyme TARGETTI POULSEN FRANCE se sont reunis au siege social, en Assemblée Generale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandee adressee aux Actionnaires en date du 18 mars 2011

Monsieur Franco SAVIOZZI prend la presidence de l'assemblee

Monsieur le President appelle en qualite de scrutateur

- La societe TARGETTI SANKEY SPA representee par Monsieur Enrico BASSO

le seul actionnaire tant par lui meme que comme mandataire, qui est present et acceptant

Monsieur Fabio NORCINI est designe par le bureau ainsi compose comme Secetaire

La feuille de presence constate que le seul actionnaire possedant la totalite des 30 350 actions de 20 euros chacune composant le capital social est present

Il est constate que le Commissaire aux Comptes a ete convoque par lettre recommandee avec accuse de reception en date du 18 mars 2011, est absent

L'Assemblée Generale reunissant la totalite du capital social est declaree regulierement constituee et peut valablement deliberer

Monsieur le President depose sur le bureau et met a la disposition des membres de l'Assemblée

une copie de la lettre de convocation

FS PW CL

- une copie des statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le projet de résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- divers documents

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant

ORDRE DU JOUR

A titre extraordinaire

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Rapport du conseil d'administration,
- Transformation de la société en société par actions simplifiée (SAS),
- Adoption de nouveaux statuts,
- Transfert du siège social,
- Adoption de nouveaux statuts,
- Questions diverses

A titre ordinaire .

- Nomination du Président de la SAS,
- Questions diverses

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que tous les documents prévus par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais et conditions prévues par la loi, ce qui est reconnu exact par tous les actionnaires présents tant en leur nom personnel que comme mandataire

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes

Diverses observations sont alors échangées sur les questions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée

Personne ne demandant plus la parole Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et après avoir constaté que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social ainsi que l'atteste le rapport établi par le Commissaire aux Comptes conformément à l'article L 225-244 du Code de Commerce décide de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau

TS

FAV

CP

Sous sa nouvelle forme la Societe sera regie par les dispositions legales et reglementaires en vigueur concernant les Societes par Actions Simplifiees ainsi que par les nouveaux Statuts ci-apres etablis

La Societe conservant sa personnalite juridique continue d'exister sous sa forme nouvelle, sans aucun changement dans son actif ni dans son passif La durée la denomination sociale et le capital social de la Societe ne sont pas non plus modifies

Les fonctions des Administrateurs prennent fin a compter de ce jour, et la Societe sera desormais geree et administree par un President et, le cas echeant, un Directeur General selon les modalites des statuts ci apres etablis

Le rapport de gestion et les comptes de l'exercice en cours seront etablis par le President Ce rapport et ceux du Commissaire aux Comptes seront communiquees aux Actionnaires dans les conditions fixees par les nouveaux Statuts et les textes regissant les Societes par Actions Simplifiees

En tant que de besoin l'Assemblee Generale prend acte de ce que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppleant se poursuivront normalement jusqu'au terme fixe par la decision qui les a designes

Cette resolution est adoptee à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblee Generale decide *de transférer le siege social* a compter de ce jour du 182, boulevard Haussmann – 75008 – PARIS au

8, rue Alfred de Vigny
PARIS (75008)

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En consequence des resolutions qui precedent l'Assemblee Generale constate que la transformation de la Societe en Societe par Actions Simplifiee est immediatement et definitivement realisee ce jour

L'Assemblee Generale apres avoir pris connaissance du projet de Statuts qui regiront la Societe sous sa nouvelle forme approuve article par article puis dans son ensemble le texte presente

Le nouveau texte des Statuts demeurera annexe au present procès verbal

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

TS

FU

GR

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Generale decide de nommer en qualite de **President de la Societe** sous sa nouvelle forme pour une duree d'une annee expirant avec l'assemblee generale appelee a statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2011

- **Monsieur Franco SAVIOZZI**
demeurant 6, rue Gounod
75017 PARIS

Monsieur Franco SAVIOZZI en tant que President represente la societe a l'egard des tiers et est investi des pouvoirs les plus etendus pour agir en toutes circonstances au nom de la societe dans la limite de l'objet social

Toutefois le President devra obtenir l'accord prealable d'une decision des associes pour toutes les decisions pour lesquelles le president de la societe sous forme anonyme, devait obtenir l'accord prealable du conseil d'administration. Ces decisions figurent dans le proces verbal du conseil d'administration du 2 decembre 2010

Monsieur Franco SAVIOZZI percevra, au titre de son mandat de President, la meme remuneration que celle qu'il percevait en tant que President Directeur General sous la forme de Societe Anonyme

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

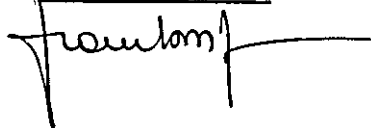
L'Assemblée Generale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du present proces verbal pour effectuer toutes formalites de publicite prescrites par la loi

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

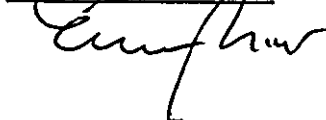
L'Ordre du Jour etant epuise la seance est levee

Le present proces verbal apres lecture a ete signe par le President le Scrutateur et le Secretaire

LE PRESIDENT



LE SCRUTATEUR



LE SECRETAIRE

